

## Communiqué de presse

Enquête statistique : les clubs sportifs vaudois manquent d'infrastructures

### **Le Conseil d'Etat propose plus de 22 millions pour subventionner les infrastructures les plus importantes**

**Vingt ans après la dernière étude, une enquête a été menée fin 2016 par Statistique Vaud et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS). Cette dernière montre que la principale difficulté rencontrée par les clubs sportifs vaudois est l'accès aux infrastructures. Le recrutement de nouveaux membres, l'engagement de bénévoles et l'équilibre des finances viennent ensuite. Pour faciliter la construction d'infrastructures d'importance au régionale, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un crédit-cadre qui couvre les années 2018 et 2019 et qui permettra de subventionner 18 projets sportifs.**

Parmi les 1143 clubs contactés, 484 ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de participation de 42%. La moitié d'entre eux estiment ne pas disposer de suffisamment d'infrastructures sportives ou d'heures de mise à disposition. Un club sur cinq a dû renoncer à accepter de nouveaux membres au cours des 5 dernières années, dans la moitié des cas précisément en raison du manque d'infrastructures.

Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en application l'article 27 de la Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS). Il soumet au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret accordant CHF 7'352'500 de subventions et CHF 14'705'000 de prêts sans intérêt pour soutenir la construction ou la rénovation d'infrastructures d'importance au régionale. Parmi celles-ci, on recense 4 piscines de 25 mètres, 3 patinoires, 9 salles triples avec gradins. Ce crédit-cadre concerne les années 2018 et 2019 et permettra d'accorder un soutien à raison de 5% d'aide à fonds perdus auxquels seront ajoutés 10% de prêts sans intérêt. Les infrastructures dont le coût dépasse CHF 20 millions ne sont pas intégrées dans ce crédit-cadre ; elles devront chacune faire l'objet d'une décision distincte du Grand Conseil. Les communes seront les principales bénéficiaires de la mise en application de l'art. 27 LEPS puisqu'elles sont, dans la grande majorité des cas, propriétaires des infrastructures sportives.

Par ailleurs, cette enquête statistique montre que le nombre de clubs vaudois - 1143 - est en baisse de 27% par rapport à l'étude statistique menée en 1996. Cette diminution correspond aux observations faites ailleurs en Suisse. Ces clubs comptent au total 182'000 membres, en gardant à l'esprit que des personnes sont inscrites dans plusieurs clubs. Les clubs vaudois sont sensiblement plus grands que la moyenne nationale (159 membres en moyenne contre 121). 41% de ces membres pratiquent la compétition et 31% sont des femmes. La part des personnes de 20 ans et moins et de 61 ans et plus dépasse 60% ; elle a fortement progressé.

Ces 1143 clubs vaudois s'appuient sur 10'000 cadres sportifs (moniteurs, entraîneurs). Ils sont entourés par des comités composés à 87% de bénévoles. Les tâches de gestion représentent plus d'un million d'heures de travail par année, soit l'équivalent de 600 postes à plein temps. Sans surprise, le recrutement de personnes disposées à s'engager dans le



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

comité est un des problèmes le plus souvent cité par les clubs. Enfin, si plus de 80% des clubs déclarent être dans une situation financière d'équilibre, l'addition des trois derniers exercices comptables aboutit à un déficit pour un tiers d'entre eux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2017

**Renseignements complémentaires: DEIS, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 . Nicolas Imhof, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 079 342 71 24.**